### Province de Québec Municipalité du Canton Ham-Nord

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 2 décembre 2014, à la salle du Conseil, située au 287, 1<sup>re</sup> Avenue à Ham-Nord, à 17h30.

Sont présents : le maire, François Marcotte et les conseillers(e) :

Benoît Couture

Manon Côté

Rémi Beauchesne

Sont absents : les conseillers Steve Leblanc, Dominic Lapointe et Gilles Gauvreau

Les membres présents forment le quorum.

## 2014-12-195 <u>Refinancement du prêt relatif au règlement 388(391) - Acceptation de l'offre de financement</u>

### IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la Municipalité du Canton de Ham-Nord accepte l'offre qui lui est faite de **Financière Banque Nationale Inc.** pour son emprunt par billets en date du 9 décembre 2014 au montant de 288 700 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 388(391). Ce billet est émis au prix de 98.33 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

25 600 \$	1.95 %	9 décembre 2015
26 300 \$	2.10 %	9 décembre 2016
26 900 \$	2.25 %	9 décembre 2017
27 700 \$	2.40 %	9 décembre 2018
182 200 \$	2.55 %	9 décembre 2019

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

# 2014-12-196 <u>Emprunt de 288,700\$ par billets relatif au règlement 388(391)</u>

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du Canton de Ham-Nord souhaite emprunter par billet un montant total de 288 700 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
388(391)	288 700 \$

**ATTENDU QU**'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

#### IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU'**un emprunt par billet au montant de 288 700 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 388(391) soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 9 décembre 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	25 600 \$
2016	26 300 \$
2017	26 900 \$
2018	27 700 \$
2019	28 400 \$(à payer en 2019)
2019	153 800 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité du Canton de Ham-Nord émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 9 décembre 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour les dits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 388(391), chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

François Marcotte, maire

Mathieu Couture, Directeur général et secrétaire-trésorier